

L’Union des groupements de producteurs de viande de Bretagne (UGPVB) est déçue par le projet de loi d’orientation agricole.
Photo d’illustration Vincent Le Guern



« L’élevage, grand perdant du projet de loi agricole »

Dans l’Ouest, l’élevage est le grand perdant du projet de loi d’orientation agricole, selon Michel Bloch. Le président de l’union des groupements de producteurs en appelle aux parlementaires.

Propos recueillis
par Jean Le Borgne

Le projet de loi d’orientation agricole, tel qu’il a été présenté, est-il de nature à assurer le renouvellement des générations en élevage ?
Pour le moment, la réponse est clairement non puisque quand on lit cette proposition de loi, il n’y a rien du tout en termes de simplification. On est pour l’instant extrêmement déçu compte tenu de ce qu’avait dit Gabriel Attal lors des manifestations agricoles. La directive IED, c’est une décision européenne qui malheureusement ne nous est pas

favorable : elle est passée, même si c’est de peu. Mais d’un point de vue franco-français, en termes de simplifications administratives - en aucun cas nous ne demandons des allègements environnementaux - rien n’est prévu pour encourager l’investissement et la modernisation des élevages. D’autant que la modernisation est synonyme de réduction de la consommation d’énergie mais aussi d’amélioration de l’environnement et du bien-être animal. Il faut donc absolument que les députés et les sénateurs s’emparent de ce texte pour l’amender.

L’accélération des procédures de contentieux est pourtant inscrite dans le projet de loi...
C’est une petite avancée, mais c’est très modeste. D’autant que la nouvelle loi industrie verte s’adapte peut-être à l’industrie mais en aucun cas à nos élevages familiaux : elle va encore plus complexifier les enquêtes publiques. Pour l’instant, l’élevage à l’ouest est le grand perdant de la PLOA. Le caractère d’intérêt général majeur de l’agriculture, c’est la souveraineté. Si on veut rester souverain dans le

domaine de l’élevage, il faut absolument que les éleveurs aillent voir leur député. Les parlementaires ont jusqu’au 26 avril pour amender le texte.

Quelles sont vos propositions ?
Attal avait demandé aux préfets de réunir les professionnels pour avoir des suggestions et les services de l’État considèrent que nos propositions vont dans le bon sens pour les éleveurs et pour l’administration : c’est accélérer les procédures d’instruction, sécuriser les actes administratifs. C’est aussi limiter les recours abusifs : quand l’éleveur gagne son procès, il a quand même perdu parce qu’il s’est passé quatre ou cinq ans et le projet n’est plus d’actualité. Dans ces conditions, beaucoup hésitent à se lancer dans le métier ou à moderniser leur élevage. La peur est dans le camp de ceux qui ont des projets. Au moment où on a un basculement générationnel très important, on sait que la production va baisser. Je pense que le politique n’a pas vraiment compris l’enjeu : ce n’est pas des aides qu’on demande, c’est une sécurisation administrative des dossiers d’installation classée.